

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Article 1 : Objet de l'enquête

Conformément aux articles L.153-19 du code de l'urbanisme et L.621-31 du code du patrimoine, Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur les projets :

- **Du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) arrêté par le Conseil Communautaire le 11 Avril 2024 des 70 communes : *Aouze, Aroffe, Attignéville, Autigny-la-Tour, Autreville, Avranville, Balléville, Barville, Bazoilles-sur-Meuse, Brechainville, Certilleux, Chermisey, Châtenois, Circourt-sur-Mouzon, Clérey-la-Côte, Courcelles-sous-Châtenois, Coussey, Darney-aux-Chênes, Dolaincourt, Dommartin-sur-Vraine, Domrémy-la-Pucelle, Frebécourt, Fréville, Gironcourt-sur-Vraine, Grand, Greux, Harchéchamp, Harmonville, Houéville, Jainvillotte, Jubainville, La Neuveville-sous-Châtenois, Landaville, Lemmecourt, Liffol-le-Grand, Liffol-le-Petit, Longchamp-sous-Châtenois, Maconcourt, Martigny-les-Gerbonvaux, Maxey-sur-Meuse, Ménil-en-Xaintois, Midrevaux, Moncel-sur-Vair, Mont-lès-Neufchâteau, Morelmaison, Neufchâteau, Ollainville, Pargny-sous-Mureau, Pleuvezain, Pompierre, Punerot, Rainville, Rebeuville, Removille, Rollainville, Rouvres-la-Chétive, Ruppes, Saint-Menge, Saint-Paul, Sartes, Seraumont, Sionne, Soncourt, Soulosse-sous-Saint-Elophé, Tilleux, Trampot, Tranqueville-Graux, Villouxel, Viocourt et de Vouzey,*
- **De l'abrogation des 23 Cartes Communales en vigueur d'Attignéville, Autigny-la-Tour, Balléville, Coussey, Darney-aux-Chênes, Dolaincourt, Dommartin-sur-Vraine, Frebécourt, Fréville, Grand, Greux, La Neuveville-sous-Châtenois, Longchamp-sous-Châtenois, Maxey-sur-Meuse, Moncel-sur-Vair, Mont-lès-Neufchâteau, Morelmaison, Pargny-sous-Mureau, Pompierre, Punerot, Removille, Viocourt et de Vouzey,** arrêtée par le Conseil Communautaire en date du 2 juillet 2024 ;
- **De délimitation des 8 nouveaux Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA)** des Communes d'Autigny-la-Tour, Barville, Dommartin-sur-Vraine, Domrémy-la-Pucelle, Grand, Liffol-le-Grand, Neufchâteau et Soulosse sous Saint-Elophé en date du 12 avril 2023 ;
et se déroulera pendant une durée de 46 jours consécutifs, du Lundi 16 Septembre à 9h00 au Jeudi 31 Octobre 2024 à 17h00 inclus.

Article 2 : Commission d'enquête

Une Commission d'enquête désignée par le Président du Tribunal Administratif de Nancy est composée de : *Madame Salimata SPINATO, Présidente, Madame Suzanne GERARD et Monsieur Jean Jacques HARMAND,* Membres titulaires.

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête

Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier complet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, seront déposés et consultables à la CCOV, sis 2 Bis, Avenue François de Neufchâteau - 88300 Neufchâteau, **siège de l'enquête publique**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf en cas de fermeture exceptionnelle, ainsi que dans les mairies de *Châtenois, Liffol-le-Grand et Neufchâteau.*

Dans les autres communes susvisées à l'article 1, seront déposés un dossier allégé ainsi que le registre d'enquête correspondant à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, et consultables dans les communes couvertes par l'enquête unique et concernées par les projets :

- du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) arrêté par le Conseil Communautaire du 11 Avril 2024 ;
- D'abrogation des 23 cartes communales en vigueur dans les communes, arrêtée par le conseil communautaire en date du 2 juillet 2024 ;
- De délimitation des 8 nouveaux périmètres des Abords (PDA) des monuments historiques, en date du 2 juillet 2024.

Seront également joints au dossier d'enquête publique les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) à cette procédure, les 3 avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale. L'intégralité du dossier d'enquête publique sera téléchargeable sur le site internet de la CCOV via le lien à l'adresse suivante : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/enquete/ccov-plan-local-durbanisme-intercommunal-abrogation-de-23-cartes-communales-perimetres-delimites-des-abords-288.html>. Le dossier sera également consultable gratuitement depuis un poste informatique mis à disposition au siège de la CCOV. Les mairies disposant d'un site internet inséreront un lien permettant au public d'accéder directement au site de consultation.

Article 4 : Consignation des observations

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions écrites :

- Sur les registres mentionnés au précédent article,
- Via le site internet : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/enquete/ccov-plan-local-durbanisme-intercommunal-abrogation-de-23-cartes-communales-perimetres-delimites-des-abords-288.html>
- Ou par courriel à l'adresse électronique suivante : enquetepublique.plui.cc.pda@gmail.com
- Ou par courrier à Mme la Présidente de la Commission d'enquête à l'adresse de la CCOV, 2 Bis, Avenue François de Neufchâteau - 88300 Neufchâteau,
- Le Public peut rencontrer un des membres de la commission d'enquête lors des permanences aux lieux indiqués ci-dessous, y compris les habitants des communes où des permanences ne sont pas assurées par la Commission.

Article 5 : Lieux de permanences

Les permanences seront assurées par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête **selon le planning ci-dessous.**

DATE	LIEUX	HORAIRES DES PERMANENCES
Lundi 16 septembre 2024	Mairie de Neufchâteau, 28 Rue Saint-Jean, 88300 Neufchâteau	09h00-12h00
Mardi 17 septembre 2024	Mairie de Châtenois, 1 Rue de Lorraine, 88170 Châtenois	14h00-17h00
Mercredi 18 septembre 2024	Mairie de Liffol-le-Grand, 27 Rue de l'Orme, 88350 Liffol-le-Grand	09h00-12h00
Jeudi 19 septembre 2024	Mairie d'Autigny-la-Tour, 2 Rue de l'École, 88300 Autigny-la-Tour	14h00-17h00
Vendredi 20 septembre 2024	Mairie de Dommartin-sur-Vraine, 93 Rue de l'Âtre, 88170 Dommartin-sur-Vraine	09h00-12h00
Vendredi 27 septembre 2024	Mairie d'Autreville, 4 rue de la Bogerie 88300 Autreville	14h00-17h00
Samedi 28 septembre 2024	Mairie de Coussey, 32 ter Grande rue 88630 - Coussey	09h00-12h00
Lundi 30 septembre 2024	Mairie de Gironcourt-sur-Vraine, 2 Rue Henri de la Vaulx, 88170 Gironcourt-sur-Vraine	14h00-17h00
Mardi 1er octobre 2024	Mairie de Liffol-le-Grand, 27 Rue de l'Orme, 88350 Liffol-le-Grand	09h00-12h00
Mercredi 2 octobre 2024	Mairie de Neufchâteau, 28 Rue Saint-Jean, 88300 Neufchâteau	09h00-12h00
Lundi 7 octobre 2024	Mairie de Landaville, 21 les Quatre-Vents 88300 Landaville	09h00-12h00
Mercredi 9 octobre 2024	Mairie de Châtenois, 1 Rue de Lorraine, 88170 Châtenois	14h00-17h00
Vendredi 11 octobre 2024	Mairie de Soulosse-sous-Saint-Elophé, 12 Rue de l'Église, 88630 Soulosse-sous-Saint-Élophé	09h00-12h00
Jeudi 17 octobre 2024	Mairie de Grand, Place Guy Lejeune, 88350 Grand	16h00-19h00*
Vendredi 18 octobre 2024	Mairie de Midrevaux, 6 rue de l'Église 88630 Midrevaux	09h00-12h00
Vendredi 18 octobre 2024	Mairie de Neufchâteau, 28 Rue Saint-Jean, 88300 Neufchâteau	14h00-17h00
Lundi 21 octobre 2024	Mairie de Liffol-le-Grand, 27 Rue de l'Orme, 88350 Liffol-le-Grand	14h00-17h00
Vendredi 25 octobre 2024	Mairie de Châtenois, 1 Rue de Lorraine, 88170 Châtenois	09h15-12h15*
Vendredi 25 octobre 2024	Mairie de Removille, 14 Rue du Mont, 88170 Removille	14h00-17h00
Jeudi 31 octobre 2024	Mairie de Neufchâteau, 28 Rue Saint-Jean, 88300 Neufchâteau	14h00-17h00

*Les heures d'ouvertures des Mairies seront adaptées ce jour aux permanences

Article 6 : Information

Toute information sur cette procédure pourra être demandée à la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien, sise 2 Bis, Avenue François de Neufchâteau - 88300 Neufchâteau, qui en est l'autorité responsable.

Article 7 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, conformément aux articles R123-18 et suivants du code de l'environnement, les registres seront clos par la présidente de la Commission d'enquête, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la CCOV le dossier avec le rapport de la Commission d'enquête sur les 3 projets, et un document séparé sur ses avis et conclusions motivées, également sur les 3 projets.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la Commission d'enquête sera adressée à :

- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy,
- Madame la Préfète des Vosges et
- Monsieur le Préfet de la Haute Marne.

Article 8 : Consultation du rapport d'enquête

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête pourront être consultés au Siège de la CCOV aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur son site internet et aux préfectures des Vosges et de la Haute-Marne.

Le projet du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil communautaire.

Article 9 : Affichages

Le présent avis, accompagné de l'arrêté correspondant de Monsieur le Président de CCOV prescrivant l'enquête publique, seront affichés dans les Mairies, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.